

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 7 juillet 2016, à 20h15

Présidence	M. Vincent BRODARD, Président
Vice-Présidence	Mme Christine VALLELIAN, Vice-Présidente
Présents-es	<p>pour le Conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes</p> <p>MM. Jean-Pierre AEBERHARD - Milan ANDRIC - Milica ANDRIC - Valentin BARD - Nicole BARDET - Frédéric BERSET - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Eric BUCHMANN - Stéphanie CHOFFLON - Simon CODOUREY - Corine CUDRE-MAUROUX - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Corinne FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - François HELFER - Bernard JAQUET - Philippe JORDAN - Stefanie LOSEY - Fanny LUDI - Christelle MASUR LUU - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RODI - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ – Arbër TAHIRI - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR</p>
Excusés-es	<p>pour le Conseil général</p> <p>Mme</p> <p>MM. Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Manuel HURNI - Christophe SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER</p>
Présents	<p>pour le Conseil communal, 9 membres</p> <p>M. Dominique BUTTY, syndic</p> <p>M. Jean-Denis CORNU, vice-syndic</p> <p>Mme</p> <p>MM. Pascal DELABAYS - Didier DEMIERRE – Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Micheline POULIN, conseillers communaux</p> <p>pour l'Administration communale</p> <p>M. Yves BARD, secrétaire communal</p> <p>M. Gabriel GILLIERON, chef du service des finances</p>
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, secrétaire

*« Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

Je souhaite la bienvenue et bon retour parmi nous à M. Arbër TAHIRI, élu membre du Conseil général à la suite de la renonciation à son mandat de Mme Ana Filipa BAPTISTA SILVA.

« Applaudissements ».

Je ne sais pas si vous avez pris connaissance du fait que, ce soir, on a de la concurrence, à côté, au Château, puisque un Open-Air reprend ses droits, comme le dit le journal « La Gruyère ». A l'affiche de ce soir, le film intitulé « Fragments du Paradis ». A contrario, j'espère bien que nous n'allons pas vivre l'antichambre de l'enfer ici ce soir. Et c'est un peu dans cet esprit que je vais ouvrir cette séance du Conseil général.

Une autre concurrence peut difficilement être passée sous silence puisque vous savez tous que nous arrivons au terme de l'Euro-foot. Alors permettez-moi de faire un petit quelque chose qui va sans doute donner à jaser, mais ça ne fait rien... je suis préparé ! (M. le Président ôte sa veste, faisant découvrir à l'Assemblée son maillot de l'équipe de France...).

EXCUSES

Pour le Conseil général, excuses reconnues valables de

- M. Philippe AYER.
- Mme Jacqueline BALMAT.
- M. Manuel HURNI.
- M. Christophe SCHMOUTZ.
- M. Stefan TRÜMPLER.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **45 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

Quant au Conseil communal, il est présent in corpore.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, il prie chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Il remercie les différents intervenants de bien vouloir transmettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur intervention, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il les remercie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, de façon à faciliter la compréhension de leurs interventions.

Il rappelle enfin que cette séance a été enregistrée, pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 14 avril 2016.
2. Procès-verbal de la séance de constitution du 28 avril 2016.
3. Délégation de compétence de CHF 30'000.00 au Conseil communal pour les opérations liées à l'art. 10, litt. G à J de la Loi sur les communes (LCo).
4. Cycle d'Orientation de la Glâne (COG) – modification des statuts.
5. Vente d'env. 10'412 m² de terrain en zone d'intérêt général En Bouley à la Fondation Handicap Glâne, à Romont.
6. Demande de crédit de CHF 50'000.00 pour l'étude et la réalisation d'une zone 30 km/h sur la Route des Petits-Quartiers.
7. Modification du Règlement organique du Service de défense contre l'incendie et la protection contre les événements naturels.
8. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CET ORDRE DU JOUR.

A l'issue de ce vote, **M. le Président** passe à l'examen des objets proposés :

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2016

La lecture du procès-verbal de la séance du 14 avril 2016 n'est pas demandée.

Mme Nicole BARDET signale qu'à la page 25, dans le titre du point no 3.3, il faut lire « CHF 200'000.00 » et non « CHF 2000'000.00 ».

VOTE / DECISION

SOUS RESERVE DE CETTE CORRECTION DANS LE TITRE DU POINT 3.3, C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2016.

M. le Président remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

2. PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSTITUTION DU 28 AVRIL 2016

La lecture du procès-verbal de la séance de constitution du 28 avril 2016 n'est pas demandée.

Son contenu ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU 28 AVRIL 2016.

M. le Président remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

3. DELEGATION DE COMPETENCE DE CHF 30'000.00 AU CONSEIL COMMUNAL POUR LES OPERATIONS LIÉES A L'ART. 10 LITT. G À J DE LA LOI SUR LES COMMUNES (LCo).

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, en charge du dicastère des FINANCES, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

Avant de passer la parole à la Commission financière, **M. le Président** signale qu'il s'agit probablement de la première fois que la Commission financière est présidée par deux femmes, à savoir Mme Corine CUDRE-MAUROUX à la présidence et Mme Corinne FINGER à la vice-présidence. Il se réjouit de cette situation exceptionnelle.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **Mme Corinne FINGER**, Vice-Présidente.

« La Commission financière a étudié le message no 3 du présent ordre du jour lors de ses séances des 14 et 21 juin dernier et c'est à l'unanimité de ses membres qu'elle a accepté cette délégation de compétence de CHF 30'000.00.

La Commission financière demande au Conseil général d'en faire de même.

Juste un petit rappel ou une information aux nouveaux Conseillers généraux : Lors de la dernière législature, en date du 7 juillet 2011, la demande avait été faite d'augmenter cette compétence de CHF 10'000.00 à CHF 30'000.00, ce que la Commission financière ainsi que le Conseil général avaient accepté. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

La discussion de portée générale n'est pas utilisée.

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCORDE CETTE DELEGATION DE COMPÉTENCE DE CHF 30'000.00 AU CONSEIL COMMUNAL POUR LES OPÉRATIONS LIÉES À L'ART. 10 LITT. G À J DE LA LCo.

4. MODIFICATION DES STATUTS DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLANE (COG)

M. le Président passe la parole à **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à **M. Olivier ELTSCHINGER**.

«Lors de ses deux séances préparatoires, la Commission financière a étudié la modification des statuts qui nous est soumise ce soir. Après quelques explications reçues de la part du Conseil communal, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission financière a accepté cette modification. Elle demande au Conseil général d'en faire de même.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

M. le Président passe la parole à Mme Ophélie BRODARD, Conseillère générale.

« Les Verts approuvent la modification de ces statuts. La formation des jeunes nous tient à cœur, c'est pourquoi nous remercions le Conseil communal de Romont et des Communes de la Glâne pour leur travail et leur investissement qui ont mené à la réalisation de ce magnifique projet.

C'est un très bel avenir que nous créons là pour notre jeunesse. »

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA MODIFICATION DES STATUTS DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLANE (COG).

5. VENTE DE 10'412 M² DE TERRAIN EN ZONE D'INTERET GENERAL EN BOULEY A LA FONDATION HANDICAP GLANE, A ROMONT

M. le Président passe la parole à M. Dominique BUTTY, Syndic, en charge du dicastère des AFFAIRES GENERALES, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Alain BOSSON.

«Lors de sa séance du 23 juin, la Commission financière a accepté cette vente à l'unanimité de ses membres présents. Elle recommande au Conseil général de l'accepter également. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

1. Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI au nom du Groupe PLR :

«Le projet de vente d'env. 10'412 m² de terrain de la Commune de Romont à la Fondation Handicap Glâne a retenu la meilleure attention du Groupe représentant le PLR de Romont.

Considérant qu'il s'agit là d'un projet poursuivant un but d'éducation au bénéfice d'une centaine d'élèves

- *que leur prise en charge s'en trouverait facilitée tant pour ceux qui les véhiculent que pour le personnel qui s'en occupe dès lors que des places de parc leur seraient réservées ;*

- *qu'avec le Cycle d'Orientation voisin, il représente une offre complémentaire en matière d'éducation, voire des similitudes dont il vaudrait la peine d'analyser les aspects (places de parc, places de sport, etc.) ;*
- *qu'il répond à un besoin de tout le district, de toute la partie francophone du Canton pour ce qui est du Service d'intégration ;*
- *qu'il s'agit bien d'un projet à caractère social, répondant par définition aux fins d'une zone d'intérêt général.*

En conséquence, le Groupe représentant le PLR de Romont abonde dans le sens du Conseil communal et propose qu'il soit procédé à la vente du terrain convoité aux conditions projetées. »

2. Intervention de **Mme Nicole BARDET** au nom du Groupe Les Verts :

« Les Verts approuvent la vente de terrain à la Fondation Handicap Glâne qui poursuit un but idéal et qui a besoin de nouveaux locaux.

Toutefois, Les Verts regrettent que le message du Conseil communal ne fasse pas mention de la possibilité de mettre ce terrain à disposition de la Fondation via un droit distinct et permanent plutôt que par la vente.

Lors de la séance du Conseil général du 8 octobre 2015, Les Verts avaient déjà mentionné la possibilité de faire appel au droit distinct et permanent pour les terrains communaux, plutôt que de simplement vendre des terrains.

Comme nous sommes dans une nouvelle législature, nous profitons de l'occasion pour exposer au Conseil général les avantages du droit distinct et permanent, communément appelé DDP.

A vu des évolutions de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT), il nous paraît plus opportun de valoriser les terrains communaux sur la base de droits de superficie ou DDP.

La LAT fixe des critères beaucoup plus stricts pour la mise en zone à bâtir des terres agricoles. Plutôt que de vendre ses terrains communaux, les mettre à disposition d'une Entreprise ou d'une Institution pour une durée déterminée (entre 50 et 100 ans) permettrait à la Commune de rester un acteur actif de son développement tant territorial qu'économique.

Nombre de communes abritent des friches industrielles qui freinent leur développement. Il n'est pas inhabituel qu'une entreprise cesse son activité, quelle qu'en soit la raison. Souvent, les terrains et usines en ruines restent à l'abandon durant de nombreuses années, parfois durant des décennies. Lorsque ces parcelles sont propriété de l'entreprise, les Communes n'ont malheureusement que peu de moyens de remédier à ces situations.

Au contraire, avec le droit de superficie, le terrain et les immeubles reviennent de facto à la Commune à l'échéance du contrat qui lie les parties. La Commune peut alors

entreprendre des démarches pour relancer une activité sur le site beaucoup plus rapidement et sans tracasseries.

De plus, le DDP assure un revenu régulier à la Commune car l'entreprise paye une rente pour l'utilisation du sol. Le DDP est aussi plus avantageux pour l'entreprise qui ne doit pas immobiliser un capital important dans l'acquisition du terrain. Elle peut ainsi investir plus dans ses outils de production et son développement. C'est particulièrement important pour les PME qui ne disposent pas de capitaux illimités et qui sont les principales créatrices d'emplois dans notre pays.

Conscient que les droits de superficie sont peu utilisés dans le Canton de Fribourg, Les Verts demandent à ce qu'à l'avenir, avant de vendre un terrain, la possibilité de faire un DDP soit étudiée et que si le Conseil communal renonce à cette option, que son choix soit clairement argumenté dans son message. »

3. Intervention de M. Nicolas DAFFLON au nom du Groupe PDC :

« Lors de sa séance de préparation du 4 juillet, le Groupe PDC a analysé le message no 5 concernant la vente d'un terrain situé En Bouley à la Fondation Handicap Glâne.

Notre Groupe a relevé les nombreux points positifs de ce message. Le lieu est idéal pour la construction d'un centre d'enseignement spécialisé : l'accès est aisé et les infrastructures scolaires sont à proximité.

Le prix de vente nous a paru tout à fait correct. De plus, le Conseil communal nous a assuré que les frais à la charge de la Commune pour l'aménagement ou la mise en conformité du terrain seront très limités. Pas de dépollution prévue pour cet objet ...

C'est donc avec enthousiasme que le Groupe PDC s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la vente de ce terrain de plus de 10'000 m² au prix de CHF 200.00/m² à la Fondation Handicap Glâne. »

M. Eric BUCHMANN, Conseiller général, concerné professionnellement, se récusé pour cet objet.

M. Dominique BUTTY, Syndic, qui a écouté avec attention les remarques des Verts, se réjouit d'intégrer leur système de réflexion pour les ventes futures. Cette possibilité avait été étudiée dans le cas précis mais, d'un commun accord entre la Commune et la Fondation, c'est la vente qui a été préférée.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 44 VOIX QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE VENTE DE TERRAIN.

M. Eric BUCHMANN réintègre la séance.

6. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 50'000.00 POUR L'ETUDE ET LA REALISATION D'UNE ZONE 30 KM/H SUR LA ROUTE DES PETITS-QUARTIERS

M. le Président passe la parole à M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, en charge du dicastère de la VOIRIE, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

M. BUSSARD ajoute les précisions suivantes :

Déroulement de l'étude

L'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) du 13 novembre 1962, dans son article 4a, précise le point suivant :

Limitations générales de vitesse, règle fondamentale

La vitesse maximale générale des véhicules peut atteindre, lorsque les conditions de la route, de la circulation et de visibilité sont favorables :

- a. 50 km/h dans les localités ;
- b. 80 km/h hors des localités, à l'exception des semi-autoroutes et des autoroutes ;
- c. 100 km/h sur les semi-autoroutes ;
- d. 120 km/h sur les autoroutes.

Les zones à vitesse modérée, qu'il s'agisse de zones 30 ou de zones de rencontre (20 km/h), sont des dérogations aux limitations de vitesses, en application de l'art. 108 OSR. Elles nécessitent à ce titre l'établissement d'une expertise légale.

Extrait de l'art. 108 OSR :

al. 4

Avant de fixer une dérogation à une limitation générale de vitesse, on procédera à une expertise (art. 32, al. 3, LCR) afin de savoir si cette mesure est nécessaire (al. 2), opportune et si elle respecte le principe de la proportionnalité, ou s'il convient de donner la préférence à d'autres mesures.

Au vu de ce qui précède, l'étude se déroulera comme suit :

- Appel d'offres sur la base d'un cahier des charges.
- Adjudication à un mandataire.
- Expertise qui devra comporter, au minimum, les points suivants :
 - Objectifs que doit atteindre cette zone
 - Plan d'ensemble avec hiérarchie routière
 - Déficients existants ou prévisibles en matière de sécurité
 - Indications sur le niveau actuel des vitesses V50 et V85 (vitesse respectée par le 50%, respectivement le 85%, des véhicules)
 - V85 jusqu'à 38 km/h : aucune mesure (sauf signalisation).
 - V85 entre 38 et 45 km/h : marquage de la priorité de droite, dispositifs de modération (par ex. disposition de portes d'entrée sur chaussée).
 - V85 supérieure à 45 km/h : mesures précédentes sont préconisées, plus d'autres mesures constructives de modération.
 - Qualité de vie existante et souhaitée.

- Effets possibles et mesures pour les limiter si négatifs.
- Liste et description des mesures.

Une fois cette expertise établie, et seulement à ce moment-là, les Services de l'Etat doivent être consultés pour qu'ils établissent leur préavis. Sans cette expertise, le Canton ne pourra pas donner son préavis pour la suite des études. Il s'agit là d'une exigence légale qui ne pourra pas être détournée.

A partir de cet instant, deux possibilités existent :

- Le Canton entre en matière et l'étude continue jusqu'à sa réalisation (mise à l'enquête, projet d'exécution, mise en place des mesures).
- Le Canton ne donne pas son aval et l'étude s'arrête là avec le bouclage de la demande de crédit.

Conséquence en cas de report de l'objet

En cas de report de l'objet, le Conseil communal devra passer une nouvelle demande de crédit mais uniquement avec l'étude, sans la réalisation. Il n'est pas concevable que le Conseil communal engage des frais dans une étude de circulation sans avoir eu auparavant une autorisation du Conseil général.

Une nouvelle demande de crédit serait donc présentée au Conseil général avec uniquement l'étude.

Conséquence de l'implantation d'une zone 30

L'Ordonnance sur les zones 30 précise les points suivants :

- Principe de priorité de droite. Possibilité d'y déroger uniquement «si la sécurité routière l'exige».
- Renoncement aux passages piétons qui peuvent ainsi traverser où bon leur semble. Par contre, les voitures restent prioritaires. Exceptions possibles «lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes ».

Répartition des frais

D'après le devis du Service technique, la répartition des frais entre l'étude et la réalisation est de l'ordre de 50%, soit environ CHF 25'000.00 pour l'étude et CHF 25'000.00 pour la réalisation.

L'étude sera adjugée au moyen d'un appel d'offres sur la base d'un cahier des charges. Les comptages ainsi que les différentes séances avec les Services de l'Etat seront compris dans l'étude.

La réalisation en provisoire se fera par le Service de l'Edilité avec le matériel déjà en sa possession. Le montant demandé servira à acheter le matériel supplémentaire éventuel (bacs à fleur, Traffibloc, béton maigre à l'intérieur des modérateurs...) ainsi que la signalisation à mettre en place. Le montant de ces installations dépendra des exigences de l'étude mais devrait largement suffire au vu du matériel que possède déjà le Service de l'Edilité.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à **Mme Stefanie LOSEY**.

«La Commission financière a étudié cette demande et a souhaité recevoir des compléments d'informations de la part du Conseil communal. Lors de la séance du 21 juin dernier, le Conseil communal a répondu à ses différentes questions.»

Je remercie également M. Emmanuel BUSSARD pour les précisions qu'il a apportées ce soir.

Contrairement à ce qu'indique le message, le montant demandé n'est pas réservé uniquement à la Route des Petits-Quartiers, mais à tout le quartier, partant de l'intersection entre la Route de la Comba et la Route des Trois-Sapins et la fin du secteur bâti du quartier.

La Commission financière souhaite que la partie « Etude » soit effectuée avant la mise en place de tout aménagement provisoire. Ce que nous venons d'entendre de la part de M. BUSSARD va clairement dans cette direction.

Après discussion, la Commission financière a accepté cette demande de crédit à l'unanimité de ses membres présents. Elle recommande au Conseil général d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

1. Intervention de M. Patrice GEINOZ, au nom du Groupe PS :

« J'habite le quartier du Glaney depuis fort longtemps et j'y ai vécu toute mon enfance. Je suis donc bien conscient de la situation préoccupante que représente la forte augmentation de la circulation automobile dans cette zone d'habitation. Le nombre croissant de véhicules empruntant les routes concernées par l'objet discuté ce soir est malheureusement accompagné par une augmentation similaire du nombre d'enfants utilisant ce chemin pour se rendre à l'école.»

L'objet présenté ce soir ne concerne pas seulement Les Petits-Quartiers mais le quartier du Glaney tout entier. Ce dernier est un quartier qui date des années 1960 et les aménagements routiers n'ont jamais été adaptés aux normes actuelles. Les trottoirs ne sont de loin pas suffisants et aucune étude sur la sécurité des routes du quartier n'a été faite. Il devient donc urgent de sécuriser cette zone et d'y aménager une zone 30 km/h qui va permettre une meilleure sécurité pour nos enfants et les habitants du quartier du Glaney.

Ces aménagements font sens, d'autant plus que de nouveaux locatifs et plusieurs villas seront construits en dessus du Glaney dans moins d'une année. Ceci augmentera à la fois le nombre d'enfants et de véhicules et une zone 30 km/h autour de ces nouvelles constructions est déjà prévue pour augmenter la sécurité de ces nouveaux habitants. Il semble dès lors logique d'inclure dans cette réflexion l'ensemble du quartier du Glaney et l'objet présenté ce soir entre parfaitement dans cette perspective.

L'aménagement en zone 30 km/h du quartier du Glaney a de plus le soutien de ses habitants au travers du Comité du Glaney. Ce dernier sera aussi attentif aux

aménagements envisagés par la Commune afin que toute la population soit satisfaite par les solutions trouvées.

Au vu de ces différents éléments, le Groupe Parti Socialiste soutient, à la majorité de ses membres, le message proposé par le Conseil communal et demande aux autres Groupes d'en faire de même. »

2. Intervention de Mme Fanny LUDI, pour le Groupe Les Verts :

«Pour introduire mon intervention, j'aimerais dire que Les Verts glânois approuvent cet objet.

Ensuite, nous tenons à remercier le Conseil communal pour son attention prêtée à la population. En effet, les habitants des Petits-Quartiers et alentours ont fait la demande pour la mise en place d'une zone 30 km/h et ce projet est discuté ce soir, preuve que nos Autorités sont à l'écoute.

Suite à la mise en place de cette route, nous ne pouvons qu'espérer que d'autres projets voient le jour dans le futur. Nous encourageons nos concitoyens à demander. Bon nombre de connaissances m'ont fait part de leur désir de voir le trafic se ralentir au sein de l'intra-muros. Une zone 30 km/h, c'est ralentir le trafic, oui, mais pas seulement. C'est aussi diminuer le nombre de véhicules et améliorer le potentiel de convivialité de la zone.

Nous espérons que, dans le futur, toutes les zones résidentielles soient des zones 30 km/h.

Notre point de vue n'est donc pas seulement écologique, mais également social. »

3. Intervention de M. Bernard JAQUET, pour le Groupe PDC :

« En date du 4 juillet 2016, le Groupe PDC s'est réuni afin de statuer sur le message no 6 traitant de la demande de crédit de CHF 50'000.00 pour l'étude d'une zone 30 km/h au Chemin des Petits-Quartiers.

Cette demande découle de la réclamation de certains bordiers. Cependant, lors de notre discussion de groupe, nous avons pu relever, dans ce message, la part de l'étude semble légère et non adaptée à la situation.

Habitant ce quartier, j'ai pu discuter avec plusieurs personnes ayant soutenu cette pétition. Il est important de signaler que cette demande fait suite à un sentiment ou une impression de voir de plus en plus de véhicules circulant à une vitesse excessive.

Selon le message, cette mise en zone 30 km/h a pour but de limiter le trafic ainsi que le nombre de véhicules lourds en transit.

Le seul transit lourd circulant sur la route Chavannes-Lussy est constitué de véhicules agricoles exploitant les terres longeant celle-ci, et qui par conséquent n'ont pas d'autre accès. De plus, cette route est déjà interdite aux camions selon le panneau d'interdiction se situant à l'entrée du quartier (vers le garage Winkler).

Il est important que l'étude soit basée sur un comptage de véhicules, prenant en compte le nombre, le type et la vitesse. Elle doit également prendre en considération la topographie de la route, car la priorité de droite pourrait s'avérer plus dangereuse que l'état actuel.

Mais avant toute chose, le Service de la Mobilité devrait être contacté car ceci pourrait déterminer tout le projet.

Une étude complète et bien définie permettra de justifier ou non la mise en place de cette zone auprès de la population, mais également de réaliser une route adaptée à la situation et conformes aux exigences cantonales.

De plus, selon la loi, et comme notre cher Conseiller communal nous l'a précisé, la Commune devra démontrer l'efficacité des travaux entrepris après une année de mise à l'essai. Si cela n'est pas concluant, la Commune devra modifier l'aménagement afin de parvenir au but souhaité.

Suite aux informations de dernière minute, le Groupe PDC propose d'accepter cette demande de crédit. Toutefois, il trouve dommage de ne pas avoir été informé auparavant. »

4. Intervention de M. Philippe JORDAN, pour le Groupe Horizons Nouveaux :

« Réuni en séance de préparation le lundi 27 juin dernier, le Groupe Horizons Nouveaux a longuement débattu de cette demande de crédit, et bien qu'elle ait été jugée pertinente afin d'apporter une réponse satisfaisante aux bordiers concernés, il a regretté qu'elle ait été livrée à la technique du saucissonnage !

En l'occurrence, il s'agira, pour le Groupe Horizons Nouveaux, de la dernière acceptation d'un crédit de ce type, tant que le Conseil communal n'aura pas élaboré et présenté un concept global des zones 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal.

En effet, d'autres rues mériteraient sans doute des mesures du même ordre, par exemple dans le quartier d'Arruffens, et il semblerait utile au Groupe HN qu'une analyse approfondie soit faite dans ce domaine.

Vous l'avez compris, le Groupe HN accepte cette demande de crédit, mais il adresse un avertissement aux Autorités et les incite à aller de l'avant dans cette démarche de concept global. »

M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, a pris acte de ces différents desiderata et le Conseil communal en tiendra compte.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 38 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT.

7. MODIFICATION DU REGLEMENT ORGANIQUE DU SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET LA PROTECTION CONTRE LES EVENEMENTS NATURELS

M. le Président passe la parole à M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, en charge du dicastère de la VOIRIE, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Néant.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE.

Non utilisée.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA MODIFICATION DE CE REGLEMENT.

8. DIVERS

8.1 INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC INFORMATION A LA POPULATION

« Comme on vous l'a dit dès le début de la législature, un des éléments importants de la conduite du Conseil communal sera l'information. Nous avons projeté de faire une information destinée au Conseil général et à la population qui comportera entre 6 et 8 points importants concernant la vie des citoyens romontois. Ce n'est pas une façon de détourner l'information au Conseil général. Ce sont des éléments qui concernent tout un chacun. Cette séance d'information aura lieu le 23 septembre 2016, en principe dans les locaux du Cycle d'Orientation de la Glâne (encore dans l'attente d'une confirmation de la disponibilité des salles, en raison de la manifestation des 20 Heures du Musiques qui occupe de nombreux locaux dans la Ville).

8.2 INTERVENTION DE M. VALENTIN BARD, CONSEILLER GENERAL TRAVAUX DANS L'INTRA-MUROS

« Lors de sa séance de préparation, le Groupe PLR a débattu des travaux liés à l'extension du chauffage à distance dans l'intra-muros et plus précisément du chantier que le CAD provoquera dans la Grand-Rue.

Il en est ressorti les deux questions suivantes, que nous nous permettons de poser ce soir au Conseil communal :

1. *Est-ce dans la vision du Conseil communal de profiter des travaux dans la Grand-Rue pour proposer un nouvel aménagement de celle-ci ?*
2. *Si tel devait être le cas, est-ce que le Conseil communal envisagerait de réaliser une zone 30 km/h dans une partie de l'intra-muros ou du moins dans la Grand-Rue ? »*

M. Luc BARDET, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/ EPURATION/ ENVIRONNEMENT, répond brièvement comme suit à l'intervention de M. Valentin BARD :

« Ce qui est prévu pour l'instant consiste à refaire les collecteurs d'eaux usées et l'adduction d'eau dans la Rue du Château, la Rue de l'Eglise et la Rue des Moines, jusqu'à l'entrée de la Promenade des Avoines. Il n'y a pas de réaménagement à proprement parler prévu en surface. Ce sont uniquement des travaux liés au chauffage à distance (CAD) et à la fibrière. Pour ce qui est d'une zone 30 km/h, le Conseil communal en a discuté, sans pour autant aboutir sur une décision formelle.

M. Valentin BARD considère qu'il serait opportun d'y réfléchir, pour profiter de ces travaux à la Grand-Rue et ainsi pouvoir réaliser un nouvel aménagement.

M. BARDET ajoute qu'aucun crédit n'a été voté à cet effet. Un débat a eu lieu il y a fort longtemps au sein de la Commission d'aménagement, et la question s'était posée de savoir s'il fallait attendre les travaux du CAD pour avoir un projet d'aménagement de l'intra-muros dans son ensemble ou s'il fallait démarrer de suite avec ce projet puisque le Groupe E était prêt à aller de l'avant. Il a alors été décidé de démarrer avec ce qui est prêt aujourd'hui.

M. Achille DEILLON, Conseiller général, fait remarquer que, dans l'ancienne législature, un rapport avait été établi par le Bureau Urbaplan intégrant un plan qui devait servir de fil rouge. Or, pour des raisons inconnues, aucune suite n'y a été donnée. L'étude a bien été réalisée et a coûté CHF 50'000.00. Il suffit dès lors de la ressortir.

M. Marc MENOUD, Conseiller communal en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/ AMENAGEMENT, précise que si, dans la Rue de l'Eglise et dans la Rue du Château, les travaux ont débuté, il n'existe aucun projet pour effectuer un aménagement digne de ce nom dans ces deux rues. En ce qui concerne la Grand-Rue, il s'agit effectivement d'une priorité pour cette législature de coordonner les travaux du CAD avec les travaux de réaménagement, mais il y a encore du travail. En ce qui concerne la Commission Vieille-Ville, elle va être relancée cet automne. Il s'agit d'une volonté du Conseil communal.

8.3 INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE CONVIVIALITE AU CENTRE-VILLE ET DECHETTERIE

« Après le temps frais et diluvien qui a prévalu en mai et juin, il semble que l'été daigne nous rendre visite tout de même. Cela pose la question de la convivialité en vieille-ville : quand le soleil est au rendez-vous, les terrasses le sont-elles ? Certaines le sont, indubitablement. Cependant, les établissements qui n'ont pas la chance de

disposer d'un espace côté remparts tentent d'installer des tables dans la rue. Elles jouxtent alors les places de parc et sont aux premières loges des effluves de gaz de la circulation routière...On a déjà vu plus accueillant dans de charmantes vieilles villes pavées pas si éloignées d'ici.

De plus, cette année, des travaux en vieille-ville vont avoir lieu tout l'été. Les Verts et Vertes se posent la question de leur impact sur la fréquentation des terrasses et des commerces, notamment en termes d'accessibilité et des nuisances tant sonores qu'olfactives. Nous demandons donc au Conseil communal quelles dispositions seront prises pour permettre à ces terrasses provisoires de devenir plus sympathiques, agréables et invitantes ?

Nous souhaitons également interroger le Conseil communal sur les aménagements qui seront réalisés suite aux travaux. Les trottoirs en vieille-ville sont actuellement une calamité pour les poussettes et les chaises roulantes : inégaux, penchés (latéralement, s'entend), trop étroits (les roues se retrouvent dans le vide d'un côté), comportant des marches... quand ce n'est pas carrément un gymcana entre pavés, différents types d'escaliers et slalom entre les museaux des voitures parkées. Pour autant que l'on porte un gros sac ou que l'on tienne un enfant par la main, les choses se corsent rapidement.

Nous constatons qu'après les travaux du Chemin de la Côte, le trottoir qui le longe a été magnifiquement refait. Bien plus large qu'auparavant, permettant davantage de sécurité et d'ergonomie... et les poussettes passent ! Nous espérons vivement que ce sera le même principe pour la vieille-ville !

Le Conseil communal peut-il nous informer sur ce qui est prévu comme réaménagements et dans quels délais ? Les travaux étant sur le point de commencer, tout refaire à l'identique serait fort dommage ; c'est en effet le moment idéal pour améliorer la sécurité et l'ergonomie des espaces prévus pour les piétons du moment où on détruit toute la chaussée.

Dans la thématique des améliorations suite à des travaux, nous souhaitons également porter à votre attention la problématique de la déchetterie : son emplacement actuel ne permet pas son accès à pied – trop dangereux, car il n'y a pas de trottoir, sans parler de son éloignement – ni en transports publics. En effet, il n'y a pas d'arrêt de bus à proximité et la desserte des lignes avoisinantes est très faible.

Il n'y a donc pas d'autre solution que de disposer d'un véhicule pour s'y rendre. Pour les familles qui - comme la mienne - tentent de se passer de voiture, cela nous complique la vie. D'autant plus qu'il n'y a aucun container pour le verre, le papier et le métal (aluminium et fer blanc) en ville.

Le tri des déchets et la limitation de la pollution sont des thèmes chers aux Verts et aux Vertes. En cela, nous trouvons que les Romontois et Romontoises devraient être davantage soutenus dans leurs efforts pour trier leurs déchets tout en limitant la pollution. Par exemple au moyen d'une signalétique efficace dans la nouvelle déchetterie et une meilleure accessibilité des solutions de tri. Cela peut signifier de rendre possible de se déplacer sans véhicule à moteur pour atteindre la déchetterie elle-même ou d'installer des containers en ville pour récupérer le verre, le papier et le métal. Même les CFF en installent dans les grandes gares !

Nous relevons que la solution actuelle oblige les Romontoises et Romontois à se déplacer régulièrement en voiture pour aller à la déchetterie. La solution des containers à proximité des habitations (dans les quartiers résidentiels et au centre-ville) permettrait de ne faire que le trajet du camion de collecte de déchets au lieu des centaines de trajets individuels ; cette solution serait donc moins polluante. Le confort des Romontois en serait aussi amélioré ; faire la queue à la déchetterie n'est probablement pas leur activité favorite.

Nous remarquons aussi que dans les quartiers dépourvus de poubelles publiques, de nombreux déchets gambadent en liberté dans la nature. Que ce soit côté pollution ou côté esthétique, cela n'est guère agréable pour les habitants ou les visiteurs. Il faut certes admettre que bon nombre de ces déchets sauvages sont probablement dus à un manque d'éducation, mais force est de constater que la situation est différente en vieille-ville où il est possible de trouver des poubelles pour y jeter son vieux mouchoir plutôt que de le conserver dans sa poche toute la journée.

A cet égard, nous interrogeons donc le Conseil communal sur les infrastructures prévues dans la nouvelle déchetterie, sur son accessibilité et sur la possibilité d'installer des points de collecte en ville ainsi que des poubelles dans les quartiers périphériques.

Bien entendu, il serait préférable que les supermarchés cessent de sur-emballer leurs produits, ce qui fait bien évidemment exploser la production de déchets, mais ceci est un autre chapitre... »

M. Marc MENOUD, Conseiller communal, entend bien que des mesures urgentes doivent être prises à la Rue du Château en ce qui concerne les trottoirs ; il a également entendu les autres doléances de Mme MASUR LUU. Le Conseil communal en prend acte et répondra à l'intervention de Mme MASUR LUU ultérieurement.

M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, est également bien conscient que la situation actuelle n'est pas optimale. Un projet de nouvelle déchetterie est en cours de réflexion. Il est certain que cette nouvelle structure sera encore éloignée du centre-ville et qu'il faudra s'y rendre à pied, en véhicule ou en transport public, selon le choix de chacun. Pour les autres remarques, le Conseil communal en prend acte et y répondra ultérieurement.

8.4 INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE ESPACES VERTS

«Durant ces dernières années, de nombreuses constructions ont vu le jour à Romont. S'il est réjouissant de voir que notre petite ville ne cesse de croître, il est regrettable que cette croissance se fasse bien souvent au détriment de zones vertes. Maisons individuelles, immeubles ou encore entreprises nouvellement implantées, avec leur cortège de routes et aménagements spécifiques, ont remplacé prés et champs.

Aujourd'hui, nous sommes à l'aube de nouvelles grandes constructions, comme l'agrandissement du Cycle d'Oriental, l'implantation de la Fondation Handicap Glâne dans la zone En Bouley ou encore les immeubles prévus au Pré des Comtes. Si on ne peut que féliciter la Commune de privilégier la densification du bâti dans

certaines zones, un constat demeure malgré tout : de grands espaces verts vont devoir céder la place à des bâtiments.

Si nous voulons que Romont reste un bourg médiéval agréable pour ses habitants et aussi pour les touristes, le Conseil communal se doit de réfléchir à la question des espaces verts mis à disposition des Romantaises et Romantais. Une place de jeu dans la verdure, un parc, une promenade bordée d'arbres ou la proximité de chemins à travers les champs et des prairies fleuries sont des atouts indéniables pour toute ville qui souhaite mettre en avant sa qualité de vie. Or, ces dernières années, ces espaces verts se sont réduits comme une peau de chagrin. Les Vertes et Verts souhaitent que le Conseil communal se penche sur cette problématique.

Pour nous, devoir prendre une voiture pour se rendre dans la campagne aux alentours de Romont n'est pas une solution acceptable. Pas dans une Cité de l'Energie ! Les espaces verts doivent être facilement accessibles à pied ou à vélo.

Il nous semble primordial que cette problématique soit étudiée rapidement, car les premiers projets de construction (notamment le Pré des Comtes) vont démarrer prochainement.

Nous souhaitons que Romont offre à ses habitants, actuels ou futurs, des zones vertes, où trouver convivialité, repos ou ressourcement. Des zones où les enfants peuvent courir et jouer ou découvrir la biodiversité locale, sans avoir à se préoccuper de la circulation routière.

Comment le Conseil communal compte-t-il garantir que, malgré la densification du bâti et la construction de nouveaux bâtiments, des espaces verts restent accessibles aux Romantaises et aux Romantais, non pas seulement dans la campagne environnante, mais également à proximité immédiate du périmètre bâti de notre Commune ? Comment les espaces verts qui subsistent encore peuvent-ils être revalorisés ? »

En réponse à l'intervention de Mme LOSEY, **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal, en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT, précise ce qui suit :

« Il n'est pas tout à fait juste de dire que les bâtiments prendront la place des espaces verts. Les gens prennent aujourd'hui conscience du problème et les propriétaires de demain sont sensibles à la chose. Ils ne voudront plus du béton partout, mais œuvreront en faveur des espaces verts. Le Conseil communal est bien conscient de ces attentes.

Tout prochainement, un concept d'organisation inter-quartiers sera présenté, avec une vision globale qui s'appelle un « PAD-cadre ». Vous serez surpris à quel point les espaces verts sont toujours présents et en harmonie avec les espaces bâtis. »

8.5 INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD, CONSEILLERE GENERALE ADMINISTRATION SANS PAPIER

« En tant que nouvelle Conseillère générale de Romont, je fus choquée par la quantité de papiers que j'ai reçue il y a quelques semaines.

En effet, Les Verts pensent qu'en 2016, toutes les Conseillères et Conseillers généraux et communaux possèdent une connexion Internet et qu'il est donc possible et même indispensable d'arriver à une administration sans papier.

C'est pourquoi nous proposons que toutes les informations soient transmises par format électronique, afin de réduire considérablement la quantité de papier et de mériter alors le label « Cité de l'Energie » !

Bien entendu, à la suite d'une demande, il serait toujours possible, pour ceux qui le souhaitent, de recevoir les documents nécessaires par poste.

Je souhaiterais faire passer un deuxième message : Je suis nouvelle ici et suis étudiante actuellement. En classe, on m'a appris à écouter lorsque les gens parlent. J'estime qu'il s'agit d'un manque de respect que de parler pendant que d'autres s'expriment. »

M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, en charge du dicastère des FINANCES/ECONOMIE et ... de l'INFORMATIQUE, prend acte de la remarque concernant la transmission des documents aux membres du Conseil général par voie électronique. Une réponse sera donnée en temps voulu.

Concernant la deuxième intervention de Mme Ophélie BRODARD concernant l'écoute, **M. Sébastien RODI**, Conseiller général, tient à rassurer la prénommée que tous les messages portant de l'intérêt sont écoutés, dans un souci de collégialité, avec attention !

8.6 INTERVENTION DE M. VALENTIN BARD, CONSEILLER GENERAL ETUDE DE L'EPOQUE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE L'INTRA-MUROS

« En vertu des questions soulevées et des remarques des différents groupes qui prouvent que l'aménagement de la Grand-Rue est capitale, est-ce que le Conseil communal pourrait confirmer qu'il va se pencher sur l'étude faite en son temps et payée CHF 50'000.00. Nous venons de discuter d'une somme pour l'aménagement d'une zone 30 km/h aux Petits-Quartiers. Ici, l'étude a déjà été faite et payée, et il s'agit à mon avis de la période idéale pour ressortir cette étude en raison de la venue du CAD. »

M. Marc MENOUD, Conseiller communal, précise que la première chose à faire est de réactiver la Commission Vieille-Ville. Ces études, les rapports d'Urbaplan et autres procès-verbaux sont en possession du Conseil communal, qui se penchera sur cette problématique dès cet automne. Il s'agit d'une priorité pour le Conseil communal.

CONCLUSIONS DE M. VINCENT BRODARD, PRÉSIDENT

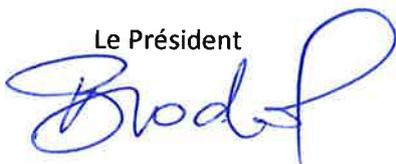
« Avant de clore cette Assemblée, je prie les différents intervenants de bien vouloir remettre leurs textes à M. le Secrétaire communal, pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Vous aurez constaté que je débute mon apprentissage, même si le menu de ce soir n'était pas extraordinairement copieux.

Je me rends compte que j'ai un effort à faire, en particulier sur la mémorisation des noms. Alors veuillez m'excuser pour mes quelques « bugs » de ce soir. J'essayerai de faire mieux la prochaine fois.

Dans cet esprit, je vous remercie pour votre participation que j'ai souhaitée dynamique et qui l'a été. Je remercie mes collègues du Bureau, M. le Secrétaire communal, les membres du Conseil communal, et vous toutes et tous.

Bonne soirée et ... « Allez les Bleus » ! »

« Applaudissements. »

Le Président

Vincent BRODARD

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire

Yves BARD